Image not found or type unknown

Dénomination d'une EIRL .

Par **apaulinas**, le **12/07/2015** à **03:24**

Bonjour,

Je me demande si la dénomination suivante est valable pour une EIRL :

NOM PRENOM EIRL

Pensez vous que cela pose problème que le sigle EIRL ne suive pas immédiatement le nom ? Ou peut-on considérer que le nom de l'entrepreneur comprend ces noms + prénoms.

Merci d'avançe.

Par **lexconsulting**, le **12/07/2015** à **09:25**

Bonjour

Pour une EIRL il n'y a aucun problème d'utiliser le nom que l'on veut suivi ou non du sigle, dès lors que le nom choisi ne corresponde pas à une marque déposée.

Bien Cordialement
LEX CONSULTING SAS

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés